

RDV avec M. MOYA, Chef de service de l'encadrement, DGRH, 21 novembre 2016

Politesse de l'écoute, flou des perspectives

La rencontre a été proposée suite à la demande du SIA d'une audience avec Mme la Ministre afin de l'alerter sur la souffrance au travail des IA-IPR - avec les risques psycho-sociaux qui en sont la conséquence - ses raisons et les propositions du SIA pour les éviter.

Le SIA expose le fait que la souffrance au travail des IA-IPR est une réalité qui éclate au grand jour. Nos constats quotidiens sur le terrain en attestent, le récent rapport de la MGEN la quantifie, le rapport de l'IGEN sur le rôle et le positionnement des inspecteurs du second degré en académie le confirme en constatant la pluralité des tâches des IA-IPR sans réelles cohérences entre elles.

Les raisons de cette situation sont doubles et entrent en résonance. Elles peuvent conduire à un malaise et au décrochage de cadres particulièrement investis dans la mise en œuvre des réformes.

Elles trouvent leur origine du côté de la politique éducative ministérielle injonctive marquée par une absence de prise en compte de la professionnalité des acteurs sur le terrain et du temps indispensable à l'appropriation des évolutions souhaitées en cohérence avec les valeurs qu'ils portent. Cette politique engendre les mêmes pratiques injonctives des acteurs en académie et en particulier des services rectoraux.

Elles trouvent également leur origine, entrant en résonance avec les raisons précédentes, du côté de la politique GRH des carrières et des rémunérations du ministère pouvant se résumer en une non reconnaissance de notre métier. Plusieurs faits en attestent :

- une perspective de carrière (hors échelle Bbis) moins avantageuse que celles des autres corps de l'éducation nationale (professeurs, inspecteurs CCPD) ;
- la création de deux viviers introduisant une distinction entre une mission pédagogique et une mission fonctionnelle ;
- une diminution du taux d'accès à la hors-classe, aujourd'hui à 32% et il y a 5 ans à 50%.

M. le chef de service de l'encadrement entend nos propos sur cette souffrance mais réfute l'idée d'une absence de reconnaissance des IA-IPR du point de vue de leur carrière et de leur rémunération. L'accès à la hors échelle Bbis attestant d'une action de revalorisation de la carrière en lien avec l'accompagnement de la réforme du collège.

Le SIA rappelle que cette perspective s'inscrivait dans le cadre de la modernisation des métiers de l'éducation nationale arrêtée en novembre 2014 et non comme conséquence d'un quelconque engagement dans la réforme du collège relevant de l'année 2015-2016. Le SIA rappelle également que le décret de 2012 sur l'organisation académique ne prévoyant pas la place des IA-IPR dans le comité de direction académique n'a pas été réécrit et qu'aucune circulaire, comme annoncé, n'est venu impulser, auprès des recteurs, l'importance de cette présence pour des raisons pédagogiques. Pour le SIA, il existe un réel déficit de portage des missions des IA-IPR.

M. le Chef de service rappelle comme argumentaire d'une revalorisation de la carrière des IA-IPR le décret du 22 octobre portant sur les emplois fonctionnels.

Le SIA dénonce cet argument en précisant que le problème soulevé porte sur les IA-IPR du cœur de métier, au plus près de l'accompagnement des personnels d'enseignement et d'éducation sur le terrain et non sur les emplois

fonctionnels qui ne relèvent pas de cette catégorie, d'autant que les emplois fonctionnels ne sont pas seulement occupés par des IA-IPR. Le SIA dénonce également cet argument en informant M le Chef de service de la forte protestation des DAFPEN ou RAF contre la non inscription de leur fonction comme emploi fonctionnel alors qu'ils ont en charge la politique de formation permettant de mettre en œuvre les orientations de la loi de 2013 ainsi que la réforme du collège. Aujourd'hui cet argument ne peut être qu'un affront aux demandes des IA-IPR sur le terrain.

A propos de la dispersion des tâches accomplies par les IA-IPR, M. le Chef de service entrevoit des évolutions à travers la mise en œuvre de la circulaire sur la mission des inspecteurs, la nouvelle évaluation des enseignants qui devraient limiter les inspections, la création de 50 postes d'IA-IPR à la rentrée 2017 et les préconisations faites par les inspections générales dans le rapport « Rôle et positionnement des inspecteurs du second degré en académie » paru tout dernièrement.

La délégation du SIA note que si des perspectives d'évolution favorable existent dans une recherche d'une plus grande cohérence des tâches accomplies, la nouvelle évaluation des enseignants est corrélée à l'accompagnement individuel et collectif qui nécessitera du temps. Pour ce qui est de la création de 50 postes, même si la délégation s'en félicite, elle fait savoir qu'elle se résume à deux en moyenne par académie : impactant donc un nombre limité de disciplines ou spécialités. La souffrance au travail des collègues ne peut donc être soulagée par une telle annonce globale.

M. le Chef de service annonce plus concrètement, en pointant l'horizon de mai 2016 et sans donner de calendrier ni d'informations chiffrées :

- la revalorisation de l'ICA (la délégation du SIA met en garde contre une revalorisation qui ne serait pas significative et rappelle sa revendication, 1500€ mensuel) ;
- le reclassement dans la grille du corps des IA-IPR des lauréats tenant compte de la revalorisation indiciaire des enseignants décidée dans le cadre de la PPCR (la délégation considère ceci comme une évidence réglementaire ! Un enseignement devenant IA-IPR ne peut pas subir une baisse d'indice !) ;
- le transfert « prime-point » pour la valorisation des échelons (la délégation du SIA ne parvient pas à avoir de précisions concrètes sur cette annonce peu explicite du chef de service)

Le SIA rappelle qu'il revendique l'accès à la Hors échelle C pour tous et l'éligibilité à la hors classe au terme de quatre années et non six comme actuellement ; ce qui, pour le SIA, devrait s'inscrire dans une PPCR des cadres A+.

A propos des réunions de la CAPN à venir, le 8 décembre et le 15 décembre, la délégation du SIA exprime le souhait d'informations sur les viviers éligibles au Bbis.

M. le Chef de service annonce une réunion d'un groupe de travail demandé de longue date par le SIA. Sur insistance de la délégation, la date est donnée. Elle se tiendra le 6 décembre matin. Le SIA dénonce cette pratique managériale du dialogue paritaire annonçant une réunion 15 jours avant sa tenue alors que les contraintes des commissaires sont fortes en académie. Cette pratique illustre cette absence de management vécue en académie au quotidien que le SIA a dénoncé au cours de cet entretien.

En conclusion, la délégation du SIA note que cet entretien a été marqué par une écoute polie des situations très difficiles vécues en académie et par l'annonce de perspectives floues non inscrites dans un calendrier clair. L'inquiétude et la colère restent de mise.

Alexandra ALMIMOFF, membre du bureau national du SIA
Yves PEUZIAT-BEAUMONT, membre du bureau national du SIA